

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

Toute l'équipe du SE-Unsa souhaite la bienvenue à tous les personnels enseignants et d'éducation entrant dans notre académie de Toulouse.

Le Rectorat organise la bataille des chiffres

Depuis l'an dernier, le Rectorat a décidé de minorer les points de rapprochement de conjoint sur les vœux « communes ». Ceci afin de, selon lui, « maximiser les chances de mutations des agents célibataires ». Si l'objectif mis en avant de « faciliter les mutations des enseignant(e)s célibataires » est respectable, le moyen employé est lui fortement contestable ! Le SE-Unsa s'oppose à cette disposition : d'autres solutions peuvent être mises en place sans pénaliser les enseignants chargés de familles.

Lors du bilan effectué cet automne, notre administration arborait fièrement un taux général de mutation de 48%... en oubliant de préciser que ce décompte incluait les participants obligatoires (principalement les collègues entrant dans l'académie) ! Le SE-Unsa est vivement intervenu pour corriger cette statistique en ne comptabilisant que les personnels déjà dans l'académie : 27 % !

Voilà la réalité du mouvement intra-académique de l'académie de Toulouse : moins d'un collègue sur trois qui demande à muter obtient satisfaction. Plus que jamais, **l'élaboration d'une stratégie bien définie et un accompagnement tout au long de la démarche apparaissent indispensables à la réussite de chaque projet de mutation.**

Au final, peu de changements

Après avoir envisagé l'an dernier de supprimer le forfait d'ancienneté des TZR pour « permettre d'augmenter le taux de satisfaction des rapprochements de conjoints », le Rectorat a reculé devant l'unanimité syndicale qui se dessinait contre cette décision.

L'ancienneté de poste valorisée pour tous les collègues (20 pts par an au lieu de 10) est par contre une bonne chose et pourrait permettre de mieux prendre en compte les demandes des enseignants sollicitant une mutation depuis plusieurs années.

Parce qu'une mutation est parfois autant un projet professionnel que personnel, dans la recherche d'un rapprochement du domicile privé par exemple, le SE-Unsa tentera de faire comprendre à notre administration que s'il est important de garder un œil sur « les taux de satisfaction » à divers égards, cela ne remplacera pas une GRH humaine.

Les collègues souhaitant changer d'affectation le savent : fort de plus de vingt élus dans tous les corps faisant de lui le 2e syndicat le plus représenté face au Rectorat), le SE-Unsa prendra toute sa place lors de ce mouvement.



Cyril Lepoint

se-unsatoulouse.org
TOULOUSE



Dossier Spécial

- Edito ●
- Situer les établissements ●
- S'informer, être conseillé(e) ●
- Organiser sa mutation ●
- Saisir ses vœux ●
- Calculer son barème ●
- Bulletin d'adhésion ●
- Fiche de Suivi ●

Les enseignants militants de la section académique du SE-Unsa ont élaboré cette carte pour vous permettre de mieux situer chacune des communes ayant au moins un EPLE

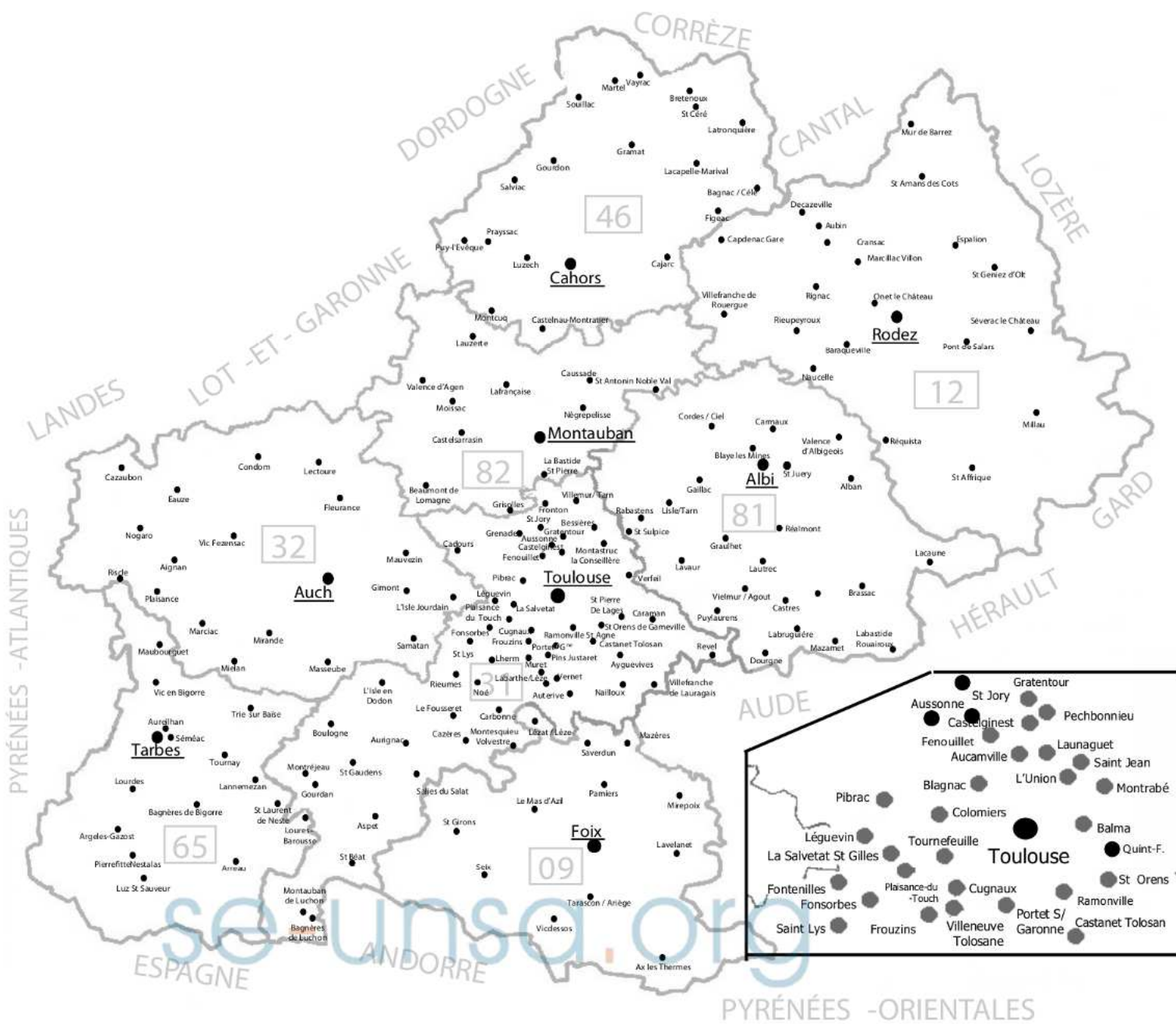
ATTENTION L'ACADEMIE DE TOULOUSE EST LA PLUS ETENDUE DE FRANCE (337x 293 KM)

L'éloignement est une réalité qui doit être prise en compte dans cette académie. Ne commettez pas l'erreur de rester seul(e) face à l'inconnu. **Contactez les collègues élus du SE-Unsa qui siège en CAPA.**

Ils vous conseilleront pour développer une stratégie individualisée et défendront vos intérêts lors des commissions partitaires.

A cet effet, des permanences et/ou rendez-vous (dans nos locaux, par téléphone ou par questions/réponses via notre mèl) sont assurés durant toute la période de saisie des vœux . Alors n'hésitez pas !

seunsa.mutations.toulouse@gmail.com



Du 12 mars au 28 mars 2018 à minuit	Saisie des vœux sur SIAM (https://bv.ac-toulouse.fr/iprof)
Avant le 6 avril 2018, cachet de la poste faisant foi	Envoi des dossiers médicaux pour demande de bonifications au titre du handicap
Jusqu'au 06 avril minuit	Demande de changement de rattachement administratif des TZR
Du 29 mars au 6 avril 2018 (délai de rigueur)	Édition de la confirmation de la demande de mutation dans l'établissement et retour des confirmations à la DPE
Du 02 au 11 mai 2018	Affichage des barèmes sur SIAM VERIFIEZ ABSOLUMENT VOTRE BAREME
06 avril 2018 à minuit	Date limite d'annulation de la demande de mutation
16 mai 2018	Groupe de Travail concernant les bonifications au titre du handicap ou bonifications médicales
18 mai 2018	Groupe de travail (GT) sur les affectations en poste spécifique SPEA
22 au 25 mai 2018	Vérification des barèmes par les groupes de travail pour tous les corps (Certifiés, Agrégés, PLP, CPE, EPS)
30 mai 2018 (minuit)	Date limite de l'ultime demande de correction, uniquement dans le cas de barèmes modifiés en commission
Du 14 au 20 juin 2018	F.P.M.A. /C.A.P.A.: mouvement intra-académique, affectations
19 juillet 2018	GT d'affectation des TZR

Informations importantes concernant la procédure !

Iprof et SIAM sont désormais accessibles **par le portail ARENA** (rubrique « gestion des personnels ») : <https://si2d.ac-toulouse.fr>

***Le retour des confirmations à la DPE se fait par courrier** (par la voie hiérarchique ou non) à l'adresse suivante pour le 6 avril impérativement :

**Rectorat de l'académie de Toulouse, Direction des Personnels Enseignants,
Discipline : indiquer la discipline de mouvement (ex : Mathématiques),
CS 87 703, 31077 Toulouse Cedex 4**

***Le 6 avril est la date butoir à retenir absolument** pour le renvoi des confirmations, les changements de RAD, les dossiers médicaux, les modifications de vœux !

Nouveautés importantes concernant le barème !

*L'ancienneté de poste est revalorisée pour tous : 20 pts/an + 60 tous les 4 ans.

Nouveauté importante concernant les bonifications familiales !

Rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe, parent isolé, bonification pour enfant : pour bénéficier des bonifications, il est impératif de mettre à jour son dossier dans SIAM en cliquant sur le lien « Consulter et éventuellement modifier votre dossier » puis « situation familiale ».

Les démarches pour participer aux mutations intra de notre Académie peuvent être complexes. Le SE-Unsa vous décrit ici les principales opérations à mener. Sur chaque point, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de détail.

Je souhaite	Que dois-je faire ?	Période, Date butoir impérative
Participer au mouvement intra-académique	Formuler mes vœux sur SIAM dans Iprof	Du 12 mars au 28 mars minuit
	Vérifier, signer et retourner la confirmation de demande de mutation par mail à la DPE avec les pièces justificatives éventuelles. Pensez à transmettre le double au SE-Unsa !	Jusqu'au 06 avril minuit
Demander un poste spécifique (SPEA)	Formuler les vœux SPEA sur SIAM Mettre impérativement son CV à jour et rédiger en ligne une lettre de motivation	Du 12 au 28 mars minuit
Demander une mutation intra au titre du handicap ou liée à une situation médicale	Formuler les vœux sur SIAM	Du 12 au 28 mars minuit
	Envoi des dossiers médicaux incluant l'annexe 10 complétée au Medecin conseiller technique du Rectorat	Jusqu'au 06 avril minuit (cachet de la poste faisant foi)
Changement de rattachement administratif des TZR	Compléter et retourner à votre DPE l'annexe 8 par mail	Jusqu'au 06 avril minuit
Consulter mon barème provisoire avant commission	Le consulter sur SIAM via IPROF	Du 02 au 11 mai minuit
Une correction de mon barème provisoire retenu avant commission <small>(Uniquement si modifié par l'administration)</small>	Contacteur la DPE de ma discipline et lui transmettre les pièces justificatives manquantes	Du 02 au 11 mai minuit
Annuler ma demande de mutation intra	Transmettre, par mail, ma demande à la DPE de ma discipline	jusqu'au 06 avril minuit
Une correction de mon barème retenu en commission <small>(Uniquement si modifié par l'administration)</small>	Contacteur la DPE de ma discipline et lui transmettre les pièces justificatives manquantes	Jusqu'au 30 mai à minuit

30 vœux au maximum

L'ordre dans lequel vous formulez vos vœux doit être votre ordre préférentiel car l'administration les examinera dans le strict respect de l'ordre formulé.

ATTENTION !

Les bonifications familiales ne sont accordées que sur des vœux "tout type d'établissement" (sauf agrégés sur lycées).

Pour obtenir un poste sur une zone de remplacement, vous pouvez demander une ZR précise ou toutes les ZR de l'académie.

L'ordre des vœux doit se faire obligatoirement du plus précis au plus large

Si vous êtes participant obligatoire, gardez à l'esprit que l'académie est immense et que la procédure d'affectation en extension peut vous entraîner loin (Cf p. 9 de la circulaire et annexe 3).

Évitez les pièges en demandant conseil aux élus du SE-Unsa.

Les types de vœux

Ils peuvent porter sur :

- Des établissements précis,
- Des communes,
- Des départements,
- Tout poste dans l'académie,
- Des Zones de Remplacement

**Postes REP+**

Vous bénéficiez d'une bonification de 300 pts si vous candidatez sur les vœux « établissements REP+ » ou le vœu « tous les établissements REP+ de la commune de Toulouse (commune de Toulouse REP+) ». Les vœux « tout poste de la commune de Toulouse » et « tout poste dans le département Haute-Garonne » seront aussi bonifiés de 300 pts à la condition que ces vœux soient exclusivement précédés de vœux REP+.

Les candidats provenant d'une autre académie devront accompagner impérativement leur confirmation d'un CV lprof accompagné du dernier rapport d'inspection.

Vos Elus du SE-Unsa

Certifiés : Isabelle PEDEL- CAMPO, Cyril LEPOINT
Emma MARTINEZ-JARA, Laurent TROISPLIS
Catherine AGUILLON, Cécile ALIBERT
Sébastien AMBIT, Jean-Georges PAULUS

Agrégés : Florence BONNEVIALLE,
Émilie BALAVOINE.

PLP : Nadège KLEIN, Magali VIGNEAU,
Gaëtan LOZE, Julien RODRIGUES, Françoise VIDAL, Christian ARAGOU.

CPE : Philippe DUCROT, Cyril JARDIN,
Pierre LEYGONIE, Alexandra RESPAUD
Laetitia BERNARD, Fabienne BERGERET ARNAUDE

EPS : Valérie LARROQUE, Gilles AUDOUY.

Postes SPEA

INouveauté : le CV d'lprof doit être à jour, il faut rédiger en ligne une lettre de motivation avant de saisir le ou les vœux SPEA.

Il est conseillé d'envoyer également une copie du dossier de candidature directement au chef d'établissement du poste demandé.

Les postes des EREA relèvent du mouvement spécifique.

Les candidatures en ULIS se font sans saisie sur SIAM, en renvoyant l'annexe 6 et son dossier à la DPE avant le 6/4.

Plus d'infos sur les postes :

Les fiches des postes spécifiques ainsi qu'une liste indicative des postes à complément de services sont accessibles sur le site SIAM 2 :

<http://siam2.ac-toulouse.fr>

Éléments du barème	Calcul du barème INTRA 2018	Vœu tout poste dans				Vœu étab																										
		ZRA,ZRD	Acad	Dépt	Commune																											
Ancienneté de service (échelon)	1er et 2e échelons : 14 pts Classe normale : 7 pts par échelon (au 31/08/2017 ou au 01/09/2017 si reclassement) Hors-classe : 56 pts (sauf agrégés 63pts) + 7 pts par échelon hors-classe Classe exceptionnelle : 77 pts + 7 pts par échelon de la classe	X	X	X	X	X																										
Ancienneté de poste	20 pts par an + 60 pts par tranche de 4 ans TZR : 150 points sur le vœu dépt. (au choix: dpt du RAD ou d'affectation si différent) TZR ancienneté : 20 points / an + 40 points tous les 2 ans	X	X	X	X	X																										
MCS	Mesure de carte scolaire: 5000 pts (*sur tout vœu correspondant à l'étab, la commune et le dpt de l'ancienne y compris acad).		X	X*	X*	X*																										
Dispositifs transitoires APV / RIS	Sortie d' APV** <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"> <tr> <td>1 an</td><td>2 ans</td><td>3 ans</td><td>4 ans</td><td>5 ans</td><td>6 ans</td><td>7 ans</td><td>8 ans</td> </tr> <tr> <td>60 pts</td><td>120 pts</td><td>180 pts</td><td>190 pts</td><td>300 pts</td><td>320 pts</td><td>350 pts</td><td>400 pts</td> </tr> </table> (*) uniquement APV Tlse sur vœu établissement Toulouse Sortie d'établissement RIS** **Seulement bonification acquise à la rentrée 2016 <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"> <tr> <td>1 an</td><td>2 ans</td><td>3 ans</td><td>4 ans</td><td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>40 pts</td><td>80 pts</td><td>120 pts</td><td>160 pts</td><td>200 pts</td> </tr> </table>	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	60 pts	120 pts	180 pts	190 pts	300 pts	320 pts	350 pts	400 pts	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	40 pts	80 pts	120 pts	160 pts	200 pts	X	X	X	X	(*)
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans																								
60 pts	120 pts	180 pts	190 pts	300 pts	320 pts	350 pts	400 pts																									
1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans																												
40 pts	80 pts	120 pts	160 pts	200 pts																												
Affectation en Education Prioritaire	Sortie de REP+ ou politique de la ville après 5 ou 8 ans (*) uniquement si déjà en REP+ /politique de la ville de l'académie de Toulouse sur les vœux etb Toulouse et le vœu com Tlse. <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"> <tr> <td>5 ans</td><td>8 ans</td> </tr> <tr> <td>300pts</td><td>400pts</td> </tr> </table>	5 ans	8 ans	300pts	400pts	X	X	X	X	(*)																						
	5 ans	8 ans																														
	300pts	400pts																														
Entrée en REP+ : 300 pts sur les 5 etb REP+, sur le vœu Toulouse, et sur le vœu dpt 31 (exclusivement si précédé des 5 REP+ ou du vœu com Toulouse typé REP+)				X	X	X																										
Sortie de REP après 5 ou 8 ans Idem pour le TZR en AFA <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"> <tr> <td>5 ans</td><td>8 ans</td> </tr> <tr> <td>200pts</td><td>300pts</td> </tr> </table>	5 ans	8 ans	200pts	300pts	X	X	X	X																								
5 ans	8 ans																															
200pts	300pts																															
Stagiaires	ex-contractuel : du second degré ou ex -MA, ex -MI-SE, ex -AED, ex AESH, ex EAP, ex -CPE Contractuel, ex COP : 100 pts ou 115 pts ou 130 pts* Justifier d'un temps complet sur l'année précédente ou d'un mi-temps sur les deux années précédentes; variable selon l'échelon (jusqu'au 4° / 5°/6° et au -delà). Si EAP, 2 années de service à justifier. ex-titulaire de la fonction publique : 1000 pts sur l'ancienne affectation	X	X	X	X																											
	Autres stagiaires : possibilité de 50pts sur premier vœu départemental formulé	X	X	X	X																											
Dossier médical handicap	1000 ou 500 points accordés après examen du dossier par le Médecin conseiller technique de la rectrice. Ou bonification de 100 pts pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, et si RQTH (non cumulable avec les 1000 ou 500pts). Suivi individualisé.	X	X	X	X																											
Situation familiale	Mutation simultanée (mut sim) : entre conjoints titulaires ou entre conjoints stagiaires. Vœux identiques. Les enfants sont pris en compte (voir ci-dessous).	80	80	80	30																											
	Rapprochement de conjoint (RC)/ Autorité parentale conjointe : si vous n'êtes pas dans le même dpt : les 1 ^{er} vœu com et 1 ^{er} vœu de type dpt doivent correspondre à la résidence professionnelle du conjoint ou la rés. familiale. Si vous êtes déjà dans le dpt, uniquement si 1 ^{er} vœu com dans ce dpt. Bonification attribuée uniquement sur vœu « tout type » (sauf agrégés sur lycées)	200,2	200,2	200,2	30,2																											
	100 pts par enfant à charge. RC, mut sim, autorité parentale conjointe = enfant - 20 ans au 31/08/2018. Parent isolé = enfant -18 ans au 31/08/2018	X	X	X	X																											
	Séparation : nouveau <table border="1" style="display: inline-table; margin-left: 20px;"> <tr> <td>0,5 an</td><td>1 an</td><td>2 ans</td><td>3 ans</td><td>4 ans et plus</td> </tr> <tr> <td>95 pts</td><td>190 pts</td><td>325 pts</td><td>475 pts</td><td>600 pts</td> </tr> </table>	0,5 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus	95 pts	190 pts	325 pts	475 pts	600 pts	X	X	X																		
	0,5 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus																											
95 pts	190 pts	325 pts	475 pts	600 pts																												
Parent isolé (forfait + bonif enfant)	80	80	80	30																												
	Réintégration (après détachement, dispo, réadaptation, CLD) : 1000 pts	X	X	X																												
	Réintégration d'ex TZR sur dépt/Aca (1000 pts) si saisie vœu ZRD/ZRA avant	X	X	X																												
	Changement de discipline (1 ^{re} affectation pour le dpt où se fait le changement)	1000	1000	1000																												
	Agrégés sur vœux lycées: 130 pts cumulables avec bonifications familiales		X	X	X	X																										
	Vœu préférentiel (sur 1 ^{er} vœu dpt dès 2 ^e demande) non cumul. avec bonif. fam.			30																												

Adhérez au SE-Unsa

Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS										
	03	04	05	06	07	08	09	10	11		
Instituteur			137 €	140 €	143 €	151 €	158 €	168 €	185 €		
Prof écoles, Certifié, C	155 €	160 €	164 €	167 €	177 €	190 €	203 €	219 €	236 €		
Pecc, C e d'EPS, A e			141 €	149 €	156 €	164 €	173 €	183 €	194 €		
Bi-admissible	156 €	158 €	168 €	179 €	189 €	203 €	219 €	236 €	247 €		
Agrégé	175 €	189 €	201 €	213 €	228 €	245 €	263 €	281 €	294 €		

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, C	177 €	201 €	215 €	230 €	249 €	266 €	281 €
Agrégé	236 €	250 €	263 €	281 €	294 €	328 €	
Pecc, C e d'EPS	164 €	172 €	183 €	193 €	219 €	236 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
Pecc, C e d'EPS	219 €	238 €	249 €	266 €	281 €

Cotisations

Non-titulaires

Contractual	indice < 400	105 €	A ED/A ESH	73 €
	indice 401 à 500	137 €	CU	50 €
	indice > 500	171 €	Suppléant	83 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel ou CPA : au prorata du temps de travail	

Entrée dans le métier

Stagiaire	88 €	Étudiant ou E AP	41 €
-----------	------	------------------	------

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	104 €
Pension entre 1400 et 1850 €	128 €
Pension supérieure à 1850 €	138 €

Payable par carte bleue (www.se-unsa.org), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois sans frais).

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

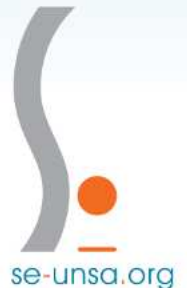
Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*):

Votre Adresse (*):

Code postal (*):

Ville (*):

Pays (*):

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*):

BIC (*):

Le (*):

A (*):

Signature (*):

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

FICHE DE SUIVI MUTATION INTRA-ACADEMIQUES SECOND DEGRE MOUVEMENT 2018

SE-UNSA (cochez la bonne case): Syndiqué(e) Non-syndiqué(e) Adhésion jointe

NOM : _____ **NOM de jeune fille :** _____
Prénom : _____ **Date de naissance :** ____ / ____ / ____
Adresse: _____
Code Postal : _____ **Ville:** _____
Courriel: _____ **Tél:** _____ **Portable:** _____

Position (cochez la bonne case)
 Activité Congés divers Poste adapté Autre (à préciser) : _____

Corps (cochez la bonne case)
 Agrégé (e) Certifié(e) Bi-admissible PLP CPE
 A.E. CE d'EPS PEGC PROF d'EPS Autre: _____

Établissement d'affectation : _____

Ancienneté de poste : _____ ans **Discipline enseignée :** _____

N'oubliez pas de joindre le double de vos pièces justificatives

une demande de rapprochement de conjoint ou RRE une demande de mutation simultanée un dossier médical autre : _____

N° de vœux	Vœux 1-15	Votre calcul de barème	Vérif. barème	N° de vœux	Vœux 16-30	Votre calcul de barème	Vérif. barème
1				16			
2				17			
3				18			
4				19			
5				20			
6				21			
7				22			
8				23			
9				24			
10				25			
11				26			
12				27			
13				28			
14				29			
15				30			

Fiche à retourner par courrier : **SE-UNSA Toulouse - 19, Bvd Silvio Trentin - 31200 TOULOUSE**

ou par mail : seunsa.mutations.toulouse@gmail.com

J'accepte de fournir au S.E.-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de promotion. Je demande au S.E.-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, 209, bd St Germain - 75007 PARIS.

Date: _____ Signature _____